

Le 20/03/2023

COMMUNE DE CHARLY-ORADOUR

PLANNING RAMASSAGE DU GAZON ANNEE 2023

La Commune effectuera le ramassage du gazon
les Lundis matins à partir de 08 Heures

Gazon déposé en sacs mi-remplis afin d'alléger le poids, non ficelés (sacs restitués).

Sac trop lourd = sac non ramassé

27 mars	Mardi 02 mai	05 juin	03 juillet	07 août	04 sept
03 avril	Mardi 09 mai	12 juin	10 juillet	14 août	11 sept
Mardi 11 avril	15 mai	19 juin	17 juillet	21 août	18 sept
17 avril	22 mai	26 juin	24 juillet	28 août	25 sept
24 avril	Mardi 30 mai		31 juillet		02 oct

NOTA : les sacs devront être visibles et en limite de propriété.

Petit rappel de la réglementation pour l'utilisation des tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses...

Les jours ouvrables de : 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Le Samedi de : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Le Dimanche et Jours fériés de : 10h00 à 12h00

Nous vous informons que les feux sont STRICTEMENT INTERDITS (Règlement Sanitaire Départemental et rappel par Circulaire préfectorale du 11/02/2014).

COMPOSTAGE :

La Communauté de Communes Rives de Moselle met gracieusement à disposition des foyers, des composteurs de différentes tailles pour votre gazon (un seul par foyer).

A commander en mairie (vous munir d'une preuve d'identité, d'une facture récente, demande à signer en mairie).

L'Equipe Municipale,

